

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 28 septembre 2018</b>	<b>N° 2018-556</b>

Convocation du 21 septembre 2018

Aujourd'hui vendredi 28 septembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kevin SUBRENAT  
Mme Emmanuelle AJON à M. Arnaud DELLU  
M. Jean-Jacques BONNIN à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Stéphane DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Nicolas BRUGERE  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Serge TOURNERIE à Mme Andréa KISS

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h00  
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h45  
M. Yohan DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h00  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Jean-Louis DAVID à partir de 11h00  
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00  
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h30  
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique POUSTUNNIKOFF à partir de 12h00  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h30  
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick BOBET à partir de 12h30  
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h30  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h30  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 10h30  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 28 septembre 2018</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Haute qualité de vie <b>Direction de l'Eau</b>	<b>N° 2018-556</b>

---

**Présentation du Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et non collectif (SPANC) - Avis - Adoption**

---

Madame Anne-Lise JACQUET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), Bordeaux Métropole présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, destiné notamment à l'information des usagers.

Cette obligation doit être remplie au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif.

De plus, et conformément aux articles L1411-13 et 1411-14 du CGCT, ce document sera mis à la disposition du public au siège de Bordeaux Métropole.

**I) Service public de l'eau potable**

➤ Faits marquants et chiffres clés de l'année 2017

L'année 2017 est marquée par une faible pluviométrie hivernale insuffisante à l'équilibre de réalimentation des sources, ainsi que par une météorologie particulièrement sèche en période estivale. Ceci explique en partie la hausse des prélèvements observée sur la nappe de l'Eocène cette année (+ 4,83 Millions de m<sup>3</sup> (Mm<sup>3</sup>) à l'Eocène par rapport à 2016, et + 5,63 Mm<sup>3</sup> par rapport à 2014, année de référence où l'objectif de ne pas dépasser 10 Mm<sup>3</sup> de prélèvements a été atteint).

Ainsi, il a été prélevé 14,5 Mm<sup>3</sup> dans la nappe de l'Eocène, soit une hausse de 43,5 % par rapport à 2016, et 8,36 Mm<sup>3</sup> dans la nappe de l'Oligocène captif, soit une augmentation de 2,3 % par rapport à 2016, et de 10,4 % par rapport à 2015.

L'année 2017 a enregistré une période de pointe autour du 21 juin, avec des volumes livrés au réseau supérieurs à 175 000 mètres cubes par jour (m<sup>3</sup>/j) durant 4 jours consécutifs, ce qui est exceptionnel. Le jour de production maximale a été atteint le 21 juin avec un volume de 182 261 m<sup>3</sup>/j. Ces volumes livrés au réseau exceptionnellement hauts ont été observés en période chaude au cours de laquelle des ouvertures

simultanées et non autorisées de poteaux et bouches incendie (phénomène de « street pooling ») ont été subies.

Toutes ressources confondues, 51,44 Mm<sup>3</sup> ont été prélevés en 2017 contre 51,14 Mm<sup>3</sup> en 2016, hors volumes prélevés et reversés au milieu naturel suite à la pollution de la ressource de Thil et Gamarde à Saint-Médard-en-Jalles (1,24 Mm<sup>3</sup> en 2017, soit une baisse de 63% par rapport à 2015 suite à la remise en service partielle du Thil).

La population desservie a augmenté de près de 11 000 habitants, portant le nombre d'habitants desservis à près de 740 500 habitants sur les 23 communes desservies par le service d'eau de Bordeaux Métropole.

L'année 2017 a été marquée par le renforcement de la station de pompage de Bellefond par une pompe de 400 m<sup>3</sup>/h, venant compléter les deux pompes existantes d'un débit unitaire de 250 m<sup>3</sup>/h. L'ensemble de ces équipements assure le transfert de l'eau du champ captant vers l'aqueduc de Budos via un ouvrage de reprise. Ce renforcement permet d'exploiter au maximum la capacité du champ captant en période de hautes eaux.

Il convient également de citer deux chantiers réalisés ou démarrés au cours de l'année 2017. Le premier concerne la reprise complète de l'étanchéité intérieure du réservoir de Génicart à Lormont. Le second concerne le déplacement des canalisations d'eau potable dans le cadre des travaux de la ligne D du tramway. Plus de 6,5 Millions d'euros (M€) d'investissement ont été réalisés au cours de l'exercice 2017, avec des exigences de cadence ayant nécessité l'ouverture simultanée de 15 fronts de chantier. Plus de 6 kilomètres (Km) de réseaux ont ainsi été posés.

Les travaux d'eau potable sur le quartier Saint-Jean-Belcier dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique se sont poursuivis en 2017.

Les investissements en termes de renouvellement de branchements, après avoir été maintenus entre 2013 et 2016 au-dessus des prévisions initiales, ont été revus à la baisse en 2017 et jusqu'à la fin du contrat. Globalement, sur cette ligne d'investissements, les dépenses sont supérieures aux prévisions.

S'agissant du renouvellement des compteurs, on constate une forte diminution des dépenses qui y sont consacrées : sur la période 2012-2021, le délégataire prévoit aujourd'hui de dépenser 920 milliers d'euros (k€) de moins que ce que prévoyait l'avenant numéro (n°) 9 en 2012. Ceci représente une diminution de 15 % du montant consacré à ces renouvellements. Jusqu'en 2012, le nombre de compteurs renouvelés chaque année représentait environ 4 % du parc. Depuis 2013, ce taux a décliné chaque année pour atteindre 1,7 % en 2017. En conséquence, le parc compteurs vieillit chaque année depuis 2013 : globalement, le parc a vieilli de plus d'une année entre 2012 et 2017 (10,3 ans en 2012 contre 11,6 ans en 2017) et celui des compteurs de diamètre inférieur ou égal à 20, qui représentent près de 97% du parc, a vieilli de presque deux années (9,9 ans en 2012 contre 11,8 ans en 2017). En parallèle, les dépenses pour remplacement de compteurs liées au déploiement de la télérelève sur la période 2012-2015 ont dépassé de plus de 1000 k€ les prévisions de l'avenant n°9. Bordeaux Métropole regrette que ces dépenses se soient faites au détriment du parc compteur.

Suite à la mise en place, dès l'avenant n° 9, d'un processus d'expérimentation s'inscrivant dans une politique sociale de l'eau privilégiant l'accompagnement des publics en difficulté par une aide personnalisée, 22 CCAS (Centre communal d'action sociale), 13 bailleurs sociaux et 4 bailleurs privés se sont engagés dans la mise en place du dispositif « chèque eau ». Dans la poursuite de sa phase d'expérimentation, Bordeaux Métropole a développé le fonctionnement du dispositif avec des bailleurs privés quelle que soit la nature ou la taille de ces bailleurs. En effet, Bordeaux Métropole est une des 50 collectivités retenues pour la démarche d'expérimentation sur le plan national. Ce suivi alimente la réflexion du Comité national de l'eau sur la proposition de loi visant à la mise en œuvre effective du droit à l'eau potable et l'assainissement.

Dans le cadre des ressources de substitution, Bordeaux Métropole a poursuivi les études pré-opérationnelles pour la mise en œuvre du projet « Champ captant des landes du Médoc ». Dans la continuité de l'année 2016, l'année 2017 a été consacrée à la concertation élargie avec l'ensemble des acteurs locaux concernés par le projet. Dans ce contexte, Bordeaux Métropole a poursuivi les études permettant de répondre aux questionnements formulés sur les impacts éventuels du projet sur la sylviculture. Des essais de pompages et des forages de reconnaissance ont également permis de valider le positionnement optimum du champ captant en termes d'impact et de productivité de l'aquifère.

## ➤ Analyse de l'activité du délégataire

Pour mémoire, l'avenant n° 9 a revisité les engagements du concessionnaire relatifs à la qualité et à la performance du service. Le contrat compte désormais 47 engagements dont 38 sont assortis de pénalités et 6 peuvent faire l'objet de bonus.

Le délégataire a su garantir la continuité de service public tout en optimisant la gestion des prélèvements, conformément à la stratégie validée dans l'engagement n°1 et ceci malgré une pollution persistante sur le champ captant de Thil / Gamarde (Perchlorate d'ammonium).

La qualité de l'eau distribuée en 2017 est toujours très satisfaisante avec un taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées de 100 % pour la qualité bactériologique et de 99,9 % pour la qualité physico-chimique.

Le service public de l'eau potable de Bordeaux Métropole a procédé en 2017 à la réparation de 4 007 fuites au total (contre 3 717 en 2016), dont 490 fuites sur canalisations et 3 517 fuites sur branchements. Le nombre total de fuites est en augmentation par rapport à 2016, qui représentait cependant l'année présentant historiquement le moins de fuite réparée.

En 2017, la campagne de recherche active de fuites a permis d'ausculter 1 972 km de réseau, en augmentation depuis 2016 (1 760 km), mais moindre que l'année 2015 (2 560 km). Ces opérations sont cependant devenues plus efficaces, car elles sont désormais ciblées autour des capteurs acoustiques fixes situés dans Bordeaux émettant des alarmes et surtout en raison du très bon ratio obtenu de nuit (0,8 km ausculté de nuit pour trouver 1 fuite).

Ainsi, le nombre de kilomètres parcourus pour détecter une fuite invisible atteint son niveau le plus bas, avec 3,4 km / 1 fuite. Il convient de poursuivre ces efforts en termes de recherche active de nuit pour améliorer le rendement de réseau.

Les performances du système de télérelève sont mesurées par quatre indicateurs principaux et trois d'entre eux se maintiennent depuis 2013 en dessous des objectifs fixés. Ces indicateurs, fondés sur des données quantitatives, n'apportent pas de réponse qualitative évaluant les bénéfices au profit des usagers engendrés par la mise en place de la télérelève.

## ➤ Sujets prioritaires

Les réactions que la présentation du rapport annuel 2016 en conseil métropolitain de septembre 2017 a engendrées ont conduit à organiser une rencontre entre des élus métropolitains et des représentants du concessionnaire pour clarifier certains sujets. Six sujets considérés comme prioritaires ont constitué l'ordre du jour d'une audition qui s'est tenue en octobre 2017. Les éléments ci-dessous dressent un bilan des actions conduites en 2017 et des résultats atteints sur ces six thématiques.

### 1- Qualité du service à l'utilisateur et fiabilité des données

Lors de l'audition du concessionnaire par les élus de Bordeaux Métropole en octobre 2017, le concessionnaire s'était engagé à atteindre les objectifs contractuels sur 5 indicateurs clientèle et à mettre en place une organisation clientèle dédiée à l'Eau Bordeaux Métropole au 1er janvier 2018. Sur ces 5 indicateurs, à fin 2017, un indicateur ne répond toujours pas aux objectifs contractuels (taux d'envoi d'une lettre d'attente sous 8 jours ouvrés qui s'établit à 85 % au lieu de 90 %).

La mise en place d'une organisation clientèle dédiée à l'Eau Bordeaux Métropole est effective depuis le 1er janvier 2018. Elle vise notamment à améliorer le traitement de la clientèle « Grands comptes » de Bordeaux Métropole. Le bilan de cette nouvelle organisation sera à dresser fin 2018.

Le délégataire s'était également engagé lors de l'audition d'octobre 2017 à fournir le référentiel des données de l'outil clientèle Odyssee à fin 2017. Des éléments décrivant certains champs de l'outil ont bien été remis fin 2017, mais ceux-ci ne constituent pas le référentiel complet de l'outil : le modèle de données complet reste attendu par la Métropole.

En 2017, malgré une nette amélioration sur les délais de réponses par rapport à 2015 et 2016, le niveau de performance n'atteint pas encore la valeur objectif : les taux de réponse aux contacts écrits qui s'étaient fortement dégradés en 2015 suite à une fiabilisation du calcul de l'indicateur s'améliorent passant de 66 % en 2015 à 85 % en 2017 (83 % en 2016) pour la lettre d'attente sous 8 jours ouvrés et de 81 % en 2015 à 94 % en 2017 (91 % en 2016) pour la réponse définitive sous 30 jours ouvrés ; ces résultats restent néanmoins inférieurs à ceux constatés en 2014 avant la fiabilisation du calcul de cet indicateur.

On peut cependant souligner l'amélioration du taux de prise d'appels en 2017 qui atteint le niveau record de 96 % des appels pris contre 92 % en 2016, et 85 % en 2015, dépassant ainsi légèrement la valeur objectif de 90 %.

Cette année, l'évaluation de la satisfaction des usagers à partir de l'enquête annuelle est difficile à analyser car la méthodologie (le périmètre des usagers sondés) a changé. Il est simplement à noter que les usagers de l'Eau Bordeaux Métropole sont globalement plus satisfaits par le service que l'ensemble des usagers desservis par le même délégataire à l'échelle nationale. Le résultat de cette enquête peut être corroboré par le résultat de l'indicateur contractuel 41.14 relatif au taux de réclamations écrites pour 1000 abonnés qui s'améliore, passant de 15,09 en 2016 à 13,86 en 2017.

## 2- Dérives des coûts informatiques et respect du plafond contractuel

Lors de l'audition du concessionnaire par les élus de Bordeaux Métropole en octobre 2017, le concessionnaire s'était engagé à plafonner ses coûts de développement informatique national à 700 k€ et à faire apparaître les coûts réels dans une annexe financière au rapport annuel du délégataire.

Mais dans les faits, les coûts informatiques ont continué à augmenter en 2017 : la progression des frais informatiques avait été de 55 % en 2016 par rapport à 2015 et elle continue de croître de 27 % en 2017 par rapport à 2016. Cette variation provient notamment de la refacturation à la concession d'une quote-part des coûts de conception, déploiement, exploitation, maintenance et formation liés à Odyssee.

La limitation de la contribution au Système d'information (SI) national est un point important de l'avenant n°9 de 2012. Bordeaux Métropole regrette que Suez Eau France ne respecte pas cette obligation contractuelle.

## 3- Atteinte de l'objectif du rendement de réseau et fiabilité de son calcul

Le rendement de réseau 2017 validé par le délégant (82,52 %) reste bien en deçà de l'objectif contractuel fixé pour cette année (85,6 %).

L'année 2017 fait à nouveau apparaître une divergence entre le délégant et le délégataire sur la détermination des indicateurs de performance du réseau de distribution. Le délégant s'est à nouveau porté garant de l'évaluation de la fiabilité et de la continuité de la méthode de détermination de ces indicateurs de performance réseaux et notamment de l'indicateur P104-3 relatif au rendement de réseau. Les points de divergence sont les suivants ;

- Calcul de l'estimation du volume incendie. L'enjeu est de - 0,2 % de rendement par rapport à la proposition de l'exploitant. Comme les années passées, et conformément au courrier suite à l'audit mené sur le rendement en date du 30 août 2016, Bordeaux Métropole reconferme le mode de détermination de ce volume incendie indiqué dans l'annexe n°19 du contrat et utilisée depuis de nombreuses années ;
- La prise en compte par l'exploitant de l'eau consommée mais non facturée par des usagers du fait de l'installation dans des logements sans prise d'abonnement. Enjeu : -1% de rendement par rapport à la proposition de l'exploitant. La méthodologie est à ce jour loin d'être stabilisée pour l'intégrer dans le calcul du rendement, et notamment au sein de l'annexe n°19. Aucun accord n'a été donné par le délégant pour prendre en compte ces volumes.

A ce jour, le travail sur la mise à jour de l'annexe n°19 reste à finaliser, particulièrement sur la partie relative aux volumes consommés. La fiabilité de détermination des indicateurs est dégradée, en classe B.

On note néanmoins une amélioration significative du délai de réparation des fuites en 2017, et une hausse du nombre de fuites trouvées dans le cadre de la recherche active de fuite. Les efforts sont à poursuivre.

## 4- Recensement des servitudes et autorisations d'occupation temporaires nécessaires

Sur ce point, des divergences subsistent entre les objectifs fixés par Bordeaux Métropole et ce que Suez Eau France accepte de traiter. Les échanges se poursuivent entre délégant et délégataire afin de pouvoir traiter l'ensemble des problématiques identifiées par Bordeaux Métropole.

Pour mémoire, selon les termes du contrat de concession, il est attendu du délégataire que soient établis :

- Une convention de servitude formalisée par un acte authentique avec chaque propriétaire quand un ouvrage est situé sur une propriété privée (parcelle cadastrée, chemin rural relevant du domaine non cadastré de la commune, etc.)
- Une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public avec chaque gestionnaire concerné quand un ouvrage est situé en domaine public non métropolitain (domaine public de l'Etat, fluvial, maritime, ferroviaire, départemental, communal, etc.).

#### 5- Fiabilité de la ventilation du chiffre d'affaires des travaux facturés aux usagers

Le concessionnaire s'était engagé à mettre en œuvre une présentation distinguant les travaux branchements au forfait, les travaux branchements au mètre, et les autres travaux dès la production du rapport annuel 2017 par retraitement manuel du journal des ventes travaux. Des échanges se sont tenus entre Suez Eau France et Bordeaux Métropole, mais aucun accord sur la ventilation du chiffre d'affaire travaux tiers suite à l'audit de 2016 n'a été trouvé à ce jour.

#### 6- Etablissement d'un inventaire comptable conforme au modèle fixé par le contrat

Dans le rapport annuel 2017, l'inventaire comptable remis par le concessionnaire ne correspond pas au modèle contractuel. En 2017, plusieurs réunions de partage avec le concessionnaire se sont tenues sur le sujet de la construction et de la fiabilisation des inventaires comptables. En 2018, ce travail se poursuit et vise à :

- Consolider le contenu de l'inventaire comptable par comparaison avec l'inventaire physique, en travaillant l'organisation des sites et en traitant les cas particuliers déjà pointés (réseaux financés par les tiers, émetteurs de télérelève, capteurs acoustiques, compteurs),
- Identifier les biens de reprise pour constituer l'inventaire B « biens de reprise »,
- Identifier les biens propres pour constituer l'inventaire C « biens propres », fiabiliser leur évaluation financière et traiter particulièrement la question des biens relatifs au système d'information,
- Identifier les biens étrangers à l'objet du service public de l'eau potable, à extraire complètement des inventaires, en développant et fiabilisant la méthode d'identification et d'évaluation de ces biens.

Les six thématiques évoquées lors de la rencontre qui s'est tenue en octobre 2017 entre le délégataire et les élus métropolitains ont donc fait l'objet d'échanges réguliers entre délégant et délégataire depuis cette date. Cependant, les efforts doivent être accrus pour s'accorder sur l'ensemble de ces sujets avant la fin de l'année 2018.

#### ➤ Evolution des flux financiers

Le chiffre d'affaires imputable à l'eau hors redevance est de 66 M€ soit une variation de 1,6 % (+1 M€) par rapport à l'exercice 2016.

Cette variation est principalement imputable à la part fixe (abonnements) qui augmente de près de 5 % soit 0,8 M€ pour atteindre 17,5 M€. La part fixe est toutefois largement inférieure à la prévision sur l'exercice 2016 (-9 %).

Les autres recettes soit 9 M€ principalement composées des travaux (branchements) augmentent de façon significative (+ 23 % soit 1,15 M€).

Ainsi, au total, les recettes affectables (produits restant au concessionnaire) s'établissent pour 2017 à 75 M€ soit une augmentation de 2,7 M€. Les prévisions établies lors de l'Avenant n°9 attendaient néanmoins une relative stagnation.

Les charges d'exploitation sont de 43 M€ au titre de l'exercice 2017. Elles augmentent par rapport à l'exercice précédent de 2 M€ soit 5 %. Les principaux postes qui composent cette variation sont les suivants :

- le personnel (extérieur et société) augmente de 0,9 M€ (soit 5,3 %). Cette variation de la masse salariale est à rapprocher notamment d'une augmentation du nombre d'ETP consacré à la concession (5 ETP) ;
- la sous-traitance des travaux facturables qui augmente de 0,7 M€ soit 35 % s'explique principalement par deux gros chantiers ;
- le poste informatique représente, en 2017, 3,4 M€ soit 8 % des charges d'exploitation. Il augmente sur l'année de 27 % soit 0,7 M€. Cette augmentation est contestée par Bordeaux Métropole qui remet en cause l'imputation de certaines charges ;
- La hausse des dépenses d'affranchissement et de télécoms de 0,3 M€ soit 45 % est liée à la comptabilisation de dépenses relatives au SI (0,1 M€) dans le poste.

A contrario, la diminution du poste Energie de 0,4 M€ soit 22% s'explique par un remboursement de la Contribution au Service Public de l'électricité (CSPE) relatif à l'exercice 2015.

Enfin, les charges d'exploitation de l'exercice sont légèrement inférieures à la prévision (-0,2 M€). En cumul depuis 2012, elles sont en retrait de 5,8 M€.

Le solde de trésorerie avant impôt sur les sociétés et frais ou produits financiers (liés à la trésorerie) s'élève à 22 M€. Il est inférieur de -0,4 M€ à la prévision initiale annexée à l'avenant n°9.

Sur la période 2012-2017, au regard des nettes améliorations sur l'exploitation et le BFR (Besoin en fonds de roulement) enregistrées depuis 2012, l'amélioration de la trésorerie par rapport à la prévision reste significative avec + 8,1 M€.

Le solde de trésorerie cumulé depuis l'origine du contrat (1992) s'élève quant à lui à 125 M€ courants pour 117 M€ prévus au 31 décembre 2017. Le solde de trésorerie cumulé prévu à l'échéance du contrat étant de 259 M€ courants.

## **II) Service public de l'eau industrielle**

Le service approvisionne 20 établissements industriels de la presqu'île d'Ambès s'inscrivant ainsi dans les objectifs du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) « Nappes profondes de Gironde » qui vise à réduire les prélèvements dans les unités de gestion déficitaires telle que la nappe de l'Eocène.

L'hiver 2016-2017 ayant été très peu pluvieux, la reprise du pompage sur l'usine de Saint Louis de Montferrand n'a été effective que le 2 février 2017 (pour une reprise habituelle en fin d'année).

Dès la fin du mois de mai 2017, le taux de chlorures présents dans l'eau de Garonne a fortement augmenté, entraînant une baisse des prélèvements en Garonne pendant le mois de mai. La production s'est arrêtée le 31/05/2017, du fait de la présence du bouchon vaseux. La reprise de la production a pu se faire le 15 décembre 2017.

L'usine a produit 793 000 m<sup>3</sup> en 2017, soit 5,6 % de moins qu'en 2016, ce qui a permis de maintenir le niveau des étangs de stockage, et de compenser le prélèvement lié à la consommation des industriels.

En 2017, le service de l'eau industrielle a délivré 914 619 m<sup>3</sup>, ce qui représente autant d'eau économisée dans la nappe de l'Eocène, et une augmentation de 30 % de la consommation totale constatée par rapport à l'année 2016. Cela s'explique par la reprise de la consommation du plus gros consommateur du service qui avait diminué sa consommation depuis 2014 dans l'attente de l'aménagement d'un prétraitement de l'eau industrielle sur leur site.

### ➤ Evolution des flux financiers

La régie d'eau industrielle enregistre en dépense 506 k€ en exploitation, et 263 k€ en investissement. En recettes, la régie constate 609 k€ en exploitation et 300 k€ en investissement ; compte tenu des résultats antérieurs, des reports et des restes à réaliser, le résultat cumulé s'établit à 154 k€.

### **III) Service public de l'assainissement collectif**

#### ➤ Faits marquants de l'année 2017

La poursuite du programme REGARD (Réduction et gestion des micropolluants sur la Métropole bordelaise) sur les micropolluants en 2017 a permis de finaliser le diagnostic territorial (phase 1 du projet) par :

- La caractérisation des substances et des impacts des différentes sources (eaux usées domestiques, eaux usées hospitalières, eaux usées industrielles, eaux pluviales),
- La compréhension des usages et des leviers d'actions.

Le 2ème comité du suivi annuel appelé « REGARD citoyen sur les micropolluants » s'est déroulé le 5 octobre 2017 et a réuni 84 personnes afin de sensibiliser les acteurs socioéconomiques locaux.

Avec un cumul annuel des précipitations qui s'établit à 823 millimètres (mm), l'année 2017 est inférieure à la moyenne de 1980 à 2015 qui s'établit à 900 mm. On observe un fort déficit en début d'année. Les mois de janvier, avril, juillet août et octobre ont été peu pluvieux de - 48% à - 81% par rapport à la moyenne des trente dernières années.

Il a été constaté durant l'année 2017, 17 passages en situation de type A (Alerte). Le plus significatif a été enregistré le 27 juin a donné lieu à un rapport d'intempérie. 96 plaintes inondations ont été enregistrés lors de cet épisode orageux.

Malgré l'intensité de ces événements orageux, le système de gestion des inondations de Bordeaux Métropole (RAMSES) a montré son efficacité en sollicitant la majeure partie des bassins de retenue et en évitant des inondations.

Suite à la mise en service progressive de la 2ème phase de la Gestion Dynamique sur le bassin versant de Louis Fargue tel que prévu à l'avenant triennal, les déversements au milieu naturel ont continué à être réduits. En 2017, il est estimé que la Gestion dynamique a permis de réduire les volumes déversés de l'ordre de 51 %, en ayant pour objectif de réduire le volume déversé de l'ordre de 75 %, en 2018.

L'ensemble des doctrines du schéma directeur assainissement 2017-2030 a été établi sur les volets assainissement des eaux usées, eaux pluviales et gestion patrimoniale.

Le programme de travaux de 2017 comprend en premier lieu, les déviations de réseaux dans le cadre des chantiers du Tram (création de la ligne D) et les travaux des digues Rive Droite.

En second lieu, 81 opérations ont été réalisées concernant entre autres le développement des réseaux locaux pour la desserte immobilière et le renouvellement de réseaux d'eaux usées et unitaires.

#### ➤ Analyse du délégataire

Depuis la signature de l'avenant triennal, Bordeaux Métropole et le délégataire construisent conjointement les fonctionnalités du nouvel outil de police assainissement appelé GESCA, qui permettra de rendre plus efficiente, les procédures de contrôle de conformité de l'assainissement collectif et non collectif. Cet outil devrait être en service au 2<sup>ème</sup> semestre 2018.

Bordeaux Métropole reste vigilant à la classification des abonnés du service d'eau potable en 8 classes d'usagers de l'assainissement.

La gestion des stations d'épuration a permis de respecter les normes de rejets imposées par les arrêtés d'exploitation et de traiter 72.5 Mm<sup>3</sup>.

Les volumes épurés ont été moins élevés de 14 % par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par la plus faible pluviométrie par rapport à l'année 2016 et ce, malgré le développement métropolitain durant l'année 2017.

Les boues issues des ouvrages d'épuration ont été évacuées en conformité avec la réglementation. En 2017, la filière de compostage a permis de traiter plus de 95 % des boues produites par les stations d'épuration. Le reste de la production des boues, issu de la vidange des digesteurs, a été éliminé en incinération.

Le travail de co-construction avec le délégataire a permis d'optimiser et de fiabiliser le fonctionnement des sécheurs de la station de Louis Fargue et de réduire l'empreinte olfactive sur le quartier. Le jury de riverains constitué 2014 a bien fonctionné et témoigne de l'amélioration de la situation olfactive. Aucune plainte de riverains en lien avec le fonctionnement de la station d'épuration de Louis Fargue n'a été enregistré en 2017.

Dans la continuité des premières années du contrat, l'année 2017 a vu la réalisation de diverses actions en faveur de l'environnement, notamment l'obtention du label EVE « Espace Végétal Ecologique » sur deux nouveaux bassins (Lamothe Lescure et du Bourgailh). Cette politique de gestion raisonnée des ouvrages du service de l'assainissement constitue un réseau de réservoirs de biodiversité sur le territoire métropolitain.

Les politiques d'exploitation (curage, réparation, inspection, points critiques, dératisation, dégâts tiers) ont été menées conformément aux objectifs contractuels. Les indicateurs de suivi et des optimisations de processus ont été poursuivis.

Concernant la gestion patrimoniale, le délégataire continue de mettre à jour le patrimoine enterré qui représente à ce jour 4 246 km de réseaux (eaux pluviales, eaux usées et unitaires) sur le Système d'information géographique (SIG) métropolitain. Ces informations servent à améliorer la connaissance de notre patrimoine et à optimiser le processus de renouvellement. Un plan d'action a cependant été demandé au délégataire pour compléter les données à fin 2018, surtout sur les branchements qu'il réalise.

#### ➤ Evolution des flux financiers

Le chiffre d'affaires de la délégation s'inscrit à 43 537 k€ (hors redevance assainissement perçue pour le compte de Bordeaux Métropole de 25 485 k€). En augmentation de + 2,9 % par rapport à 2016, il est supérieur de + 6,2 % au compte d'exploitation prévisionnel 2017, en cohérence avec les volumes assujettis supérieurs de + 1,8 % à ceux attendus et à la hausse des travaux de branchements. Cette hausse (de volumes assujettis et de branchements) provient essentiellement du dynamisme de la Métropole.

Les charges d'exploitation augmentent de + 9,8 % en lien avec les charges affectées au renouvellement (reflet de la production immobilisée), la hausse des travaux de branchements, l'augmentation des charges d'électricité, la hausse des impôts et taxes suite à des régularisations sur 2016 de la Contribution foncière des entreprises (CFE).

Les montants consacrés au renouvellement pour 2017 s'élèvent à 4 863 k€ et ceux dédiés aux travaux neufs à 2 285 k€. Le renouvellement est en retard par rapport au contrat au titre de l'année 2017 (- 90 k€), les travaux neufs sont en avance (+ 91 k€) et les biens de reprises de la société sont en retard de - 392 k€ (report du programme véhicules propres).

L'avenant n°2 est venu réaffecter des ressources prévues au contrat d'origine (compte de renouvellement, fonds de développement durable...).

Globalement sur les 5 années écoulées, le renouvellement, les travaux neufs et les biens de reprises sont légèrement inférieurs à ce qui était prévu au contrat de -392 k€ (-1%).

#### **IV) Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)**

Le règlement du service est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

En 2017, le SPANC a contrôlé 408 installations d'assainissement non collectif. Bordeaux Métropole compte, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 2 574 installations existantes non raccordables au réseau public d'assainissement, 436 installations Raccordables non raccordées (RNR) au réseau et 79 dérogations à l'obligation de raccordement.

Sur l'année 2017, le bilan de ces contrôles s'établit comme suit :

- 65 dispositifs ne présentant pas de défauts ;
- 78 dispositifs présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs ;
- 97 dispositifs non conformes nécessitant des travaux sous un an en cas de vente ;
- 53 dispositifs non conformes nécessitant des travaux sous quatre ans ou un an en cas de vente ;
- 9 absences de dispositifs, mise en demeure de réaliser les travaux dans les meilleurs délais.

Concernant les demandes de contrôles d'installation d'assainissement non collectif, 73 dossiers de conception ont été instruits (demande de permis de construire ou réhabilitation), et 33 contrôles de réalisation des travaux ont été effectués.

➤ Evolution des flux financiers

Les recettes nettes de l'exercice en 2017 sont de 114 K€, tandis que les dépenses de l'exercice atteignent 109 K€. Le budget dégage un excédent d'exploitation sur l'exercice de 5 K€. Compte tenu des résultats antérieurs, des reports et des restes à réaliser, le résultat cumulé s'établit à 203 k€.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1411-13, L1411-14, L1413-1 et L2224-5,

**VU** le contrat de délégation du service public de l'eau potable de décembre 1991, et ses avenants,

**VU** le contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines conclu le 4 octobre 2012 avec la Société de gestion de l'assainissement de Bordeaux Métropole (SGAC), et ses avenants,

**VU** l'avis du Conseil d'exploitation du SPANC en date du 17 mai 2018,

**VU** l'avis du Conseil d'exploitation du service de l'eau industrielle, en date du 17 mai 2018,

**VU** l'avis de la CCSPL en date du 20 septembre 2018,

**VU** les rapports annuels des délégataires des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE**

- Il ressort des dispositions du CGCT qu'il revient à Bordeaux Métropole de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et non collectif,
- La partie du rapport précité concernant le service de l'assainissement non collectif a fait l'objet d'un examen par le Conseil d'exploitation du SPANC en date du 17 mai 2018,
- La partie du rapport précité concernant le service de l'eau industrielle a fait l'objet d'un examen par le Conseil d'exploitation de ce service en date du 17 mai 2018,
- Le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement a fait l'objet d'un examen par la Commission consultative des services publics locaux le 20 septembre 2018, en application de l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

**DECIDE**

**Article 1 :** de donner un avis favorable au Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) relatif aux services publics de l'eau potable, de l'eau industrielle de l'assainissement collectif et non collectif au titre de

l'année 2017, ci-annexé, présenté par Monsieur le Président de Bordeaux Métropole en application des dispositions de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales ;

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 septembre 2018

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>8 OCTOBRE 2018</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>8 OCTOBRE 2018</b></p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,  Madame Anne-Lise JACQUET</p>
---	--